

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 14 mars 2022

Délibération n° 2022-1034

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 5ème - Lyon 9ème

Objet : Réhabilitation des collecteurs le long du Rhône et de la Saône - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

Rapporteur : Madame Anne Gersperrin

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 25 février 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Affiché le : mercredi 16 mars 2022

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Gersperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieu, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Chambon (pouvoir à M. Doganel), Mme Arthaud (pouvoir à Mme Charnay), M. Maire (pouvoir à Mme Guerin).

Conseil du 14 mars 2022**Délibération n° 2022-1034**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 5ème - Lyon 9ème

Objet : Réhabilitation des collecteurs le long du Rhône et de la Saône - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 février 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération de réhabilitation des collecteurs le long du Rhône et de la Saône fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026 votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021, et a déjà fait l'objet d'une première individualisation d'autorisation de programme par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0398 le 22 février 2021.

I - Contexte

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la gestion patrimoniale des systèmes d'assainissement collectifs de la Métropole de Lyon.

Le système de collecte des eaux usées de la Métropole est constitué de réseaux unitaires (collectant dans un même tuyau les eaux usées et les eaux pluviales) et de réseaux d'eaux usées séparatifs. Ce système de collecte transporte les eaux usées vers une station d'épuration (STEP), qui traite une partie de la pollution avant le rejet en milieu naturel.

Le linéaire total des réseaux est constitué de 1 843 km de réseaux unitaires, de 999 km de réseaux d'eaux usées séparatifs et de 537 km de réseaux d'eaux pluviales. La construction des plus anciens réseaux a été engagée au milieu du XIX^e siècle dans le centre-ville de Lyon et s'est poursuivie ensuite vers les communes périphériques.

Parmi les plus anciens, les réseaux d'assainissement situés sous les quais du Rhône et de la Saône sont aussi parmi les plus importants des systèmes d'assainissement. En plus de la collecte des eaux usées des riverains de ces quais, ils permettent de transporter les effluents de Lyon, Caluire-et-Cuire, Rillieux-La-Pape, et de nombreuses communes des Monts d'Or vers les STEP situées à Saint-Fons et Pierre-Bénite.

Ces collecteurs sont soumis à d'importantes fluctuations des flux journaliers qui engagent la pérennité de leur structure. Leur maintien en fonctionnement est essentiel pour le service assainissement de la Métropole.

Des premiers travaux ont eu lieu en 2021 sur les collecteurs des quais Bondy et Chaveau respectivement dans les 5ème et 9ème arrondissements de Lyon et des investigations complémentaires sont en cours de réalisation sur d'autres collecteurs présentant des états structurels préoccupants. La présente délibération propose des travaux complémentaires sur les secteurs les plus urgents.

II - Description du projet

Le projet se décompose en plusieurs tranches de travaux déclinés sur l'ensemble de la période 2021-2026.

Pour cette seconde phase de travaux, 2 opérations distinctes sont identifiées :

- la réhabilitation des collecteurs connexes au collecteur à banquettes du quai Bondy dans le 5ème arrondissement. Les travaux récents sur cet ouvrage ont mis en avant des besoins ponctuels complémentaires, à savoir la reprise de 24 branchements, la réhabilitation d'un dalot de 25 m et le comblement de certains ouvrages aujourd'hui inutiles. Ces opérations sont estimées à 200 000 € HT,

- la réhabilitation du collecteur à banquettes sous le quai Pierre Scize dans les 5ème et 9ème arrondissements de Lyon. Cette seconde opération, plus conséquente en termes de linéaire, nécessitera le lancement d'un marché de travaux spécifique en 2022 pour une réalisation en 2023. Ces travaux concernent la réhabilitation de 1,3 km du collecteur principal de 3 m de large et de 2,5 m de hauteur, la réhabilitation des dalots secondaires ainsi que la réhabilitation de 21 branchements associés. Cette opération d'envergure est estimée à 2 500 000 € HT.

Ces travaux permettront de retrouver un fonctionnement hydraulique performant et d'assurer la pérennité du patrimoine urbain (quais, voiries, bâtis et autres concessionnaires).

Ils permettront, également, de retrouver des conditions d'hygiène et d'exploitation plus acceptables avec :

- une mise aux normes des branchements d'immeubles,
- la limitation des nuisances olfactives dans le quartier.

III - Coût du projet

Le coût de ces premières opérations de travaux est estimé à 2 700 000 € HT au budget annexe de l'assainissement.

IV - Suite à donner

Un programme complémentaire d'actions plus complet et intégrant les collecteurs dégradés sous d'autres quais lyonnais, notamment, en rive droite Saône (quais Fulchiron, Arloing, Rolland) sera proposé sur la période 2023-2026 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve les travaux complémentaires relatifs à la réhabilitation des collecteurs le long du Rhône et de la Saône.

2° - Décide l'individualisation complémentaire travaux de l'autorisation de programme P19 - Assainissement pour un montant de 2 700 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement sur l'opération n° 2P19O8533 répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 200 000 € HT en 2022,
- 2 000 000 € HT en 2023,
- 500 000 € HT en 2024.

Le montant de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 3 750 000 € HT en dépenses au budget annexe de l'assainissement, en raison de l'individualisation partielle de 1 050 000 € HT de la précédente délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0398 du 22 février 2021.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220314-277234-DE-1-1 Date de télétransmission : 16 mars 2022 Date de réception préfecture : 16 mars 2022
